

## **Appel à communication 9ème workshop international TPTI**

### **Nouvelles voies pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel (PCI) dans le monde**

La tentative de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, au niveau international, remonte à loin. Au cours de la seconde moitié du XXe siècle, elle a consisté principalement dans les efforts de la communauté internationale (par l'intermédiaire d'organisations spécialisées telles que l'UNESCO, le COE, le WIPO, etc.) pour préserver les minorités culturelles et assurer une protection adéquate de la propriété intellectuelle.

Les deux premières décennies du XXIe siècle ont été marquées par un changement significatif. L'adoption d'instruments internationaux spécifiques de droit pur et dur, universels (Convention de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, Paris, 2003) et régionaux (Convention-cadre du COE sur la valeur du patrimoine culturel pour la société, Faro, 2005). L'émergence de nouvelles méthodes et de nouveaux critères d'action dans ce domaine ont profondément influencé l'approche traditionnelle de la sauvegarde du PCI dans le monde et surtout en Europe.

Promouvoir l'analyse, l'identification, la préservation, la transmission, l'innovation et l'application des savoir-faire et savoirs techniques traditionnels relatifs aux activités agricoles, industrielles, artisanales et commerciales (ainsi que les espaces, sites, bâtiments, matériaux, installations, équipements, infrastructures et produits associés) peut contribuer à relancer les économies nationales et régionales et à accroître leur compétitivité dans des formes compatibles avec l'environnement, le paysage, la culture locale et les traditions.

Dans ce cadre, les propositions analyseront les cas pertinents de gestion du PCI en Europe et dans le monde, en accordant une attention particulière aux éléments relatifs au savoir-faire de la production, en confrontant les expériences les plus intéressantes, afin de trouver de nouvelles idées et solutions et de formuler des suggestions et des propositions d'action pour assurer sa sauvegarde effective, conformément aux principes de l'UNESCO et des conventions du COE.